

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 9 JUILLET 2012 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : M. UNY Guillaume.

PRESENTS : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. LEQUIN Antoine, M. MARGUIN Michel, M. MÉNAGÉ Michel, M. MILLARD Eric, M. TUDELA Henri, M. UNY Guillaume.

ABSENTS - EXCUSES : Mme POULIN Annick, M. LEGROS Samuel.
POUVOIRS : Mme POULIN Annick à M. MARGUIN Michel.

DATE de la CONVOCATION : 02/07/2012

DATE de l’AFFICHAGE : 02/07/2012

Lecture du compte rendu de la séance du 18 juin 2012 par M. Guillaume UNY. Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

DELIBERATIONS

- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DU CAMPING - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D’OUVERTURE DES PLIS** :

Conformément à l’article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre d’une procédure de délégation de service public lancée par une commune de moins de 3 500 habitants, les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée de :

- l’autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, le maire, ou son représentant dûment habilité par délégation, Président de la commission,
- trois membres de l’assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l’élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Cette commission se réunira dans le cadre des procédures de délégation de service public de gestion du camping municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de procéder à l'élection de la commission d'ouverture des plis qui donne les résultats suivants :

Sont élus en tant que membres titulaires de la commission d'ouverture des plis :

- Mme Annick POULIN
- Mme Véronique BLONDAN
- M. Serge COULON

Sont élus en tant que membres suppléants de la commission d'ouverture des plis :

- M. Guillaume UNY
- M. Michel MÉNAGÉ
- M. Michel MARGUIN

• **ADHESION A LA PLATEFORME RESSOURCES SIG - MISE EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD :**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2012 relative à la création d'une Plateforme ressources « Système d'Information Géographique » destiné aux communes membres et à ses modalités de mise en œuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide que la commune de SANTENAY décide d'adhérer à la Plateforme ressources « Système d'Information Géographique » mise en place par la Communauté d'Agglomération ; que la commune de SANTENAY accepte les modalités d'adhésion fixées par le Conseil de Communauté, telles que reprises dans le tableau ci-dessous :

Services	Coût	Modalités
Système d'Information Géographique	0,50 € / habitant	Adhésion par année civile reconductible
Le montant de l'adhésion est plafonné à 15 000 € par an.		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide que le Maire est autorisé à signer la charte d'utilisation de la plateforme ressources SIG, à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud.

• **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PROGRAMME D'ACTIONS – AVIS :**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2012 relative à l'arrêt du contenu du Programme Local de l'Habitat (PLH) engagé depuis février 2010 en concertation avec les élus et les partenaires de la Communauté d'Agglomération, Cette démarche aboutit à la mise en œuvre d'un programme d'actions financé par la Communauté d'Agglomération permettant d'aider les communes à atteindre leurs objectifs démographiques et de diversifier l'offre de logements sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'émettre un avis favorable au Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par le Conseil Communautaire du 25 juin 2012.

Commune de Santenay

Conseil municipal du 9 juillet 2012

CASINO DE SANTENAY - RAPPORT ANNUEL DE L'EXPLOITATION DES JEUX - EXERCICE 2011 :

Le rapport produit par le délégataire de l'exploitation des jeux au Casino de Santenay est présenté au conseil municipal.

Ce document comprend la présentation de la société et du cahier des charges, le rapport financier, le rapport technique sur la qualité de service et les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel de gestion de l'exploitation des jeux au Casino de Santenay pour l'exercice 2011.

COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION DE GrDF POUR L'ANNEE 2011 :

Le rapport produit par le délégataire de la concession gaz naturel de l'année 2011 de Santenay est présenté au conseil municipal.

Ce document comprend le contrat de concession, les chiffres clés, les infrastructures, la sécurité des personnes et des biens, les éléments financiers, les clients et services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de prendre acte de la présentation du compte rendu annuel de concession gaz pour l'exercice 2011.

INFORMATIONS:

- Monsieur le Maire présente le courrier de Mme Fevre et de M. Labaune du 12 juin 2012, propriétaires en indivision de la parcelle cadastrée section AV n° 78 située lieu dit « Pré Rateau » pour une éventuelle cession à la commune. Après examen de la demande, le conseil décide de ne pas acquérir la parcelle concernée.
- Lecture du courrier du 26 juin 2012 du service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général, dans le cadre du projet d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM). Les locaux proposés situés dans l'enceinte de la maison de retraite « Les Verdaines » nécessitent des travaux importants de mise aux normes.
- Information sur le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPRIC), institué par l'Etat, qui a pour effet d'effectuer un prélèvement à l'échelle de l'ensemble intercommunal au titre de la péréquation horizontale. Ce Fonds impacte le budget de l'EPCI et de ses communes. En 2012, le prélèvement pour la commune de Santenay s'élève à 3 693 €.
- Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à une rencontre avec des représentants SNCF, il est proposé de louer le 1^{er} étage du bâtiment de la gare, le rez-de-chaussée étant déjà loué par la commune. Un avenant au contrat de location sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.
- Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité rue du Paquier du Pont, il est demandé au Conseil Général de procéder à des essais au sol afin de réduire la vitesse de circulation.
- Lecture du courrier envoyé le 26 juin 2012 à Mgr Jacques Thomas, curé de l'ensemble paroissial, suite à la messe à l'Eglise Saint Jean de Narosse du 24 juin 2012 et lecture de la réponse du 29 juin 2012.

Fin de séance à 21 h 45 mn.